

FORMATION HYBRIDE - Avril à Mai 2025 - Wanze

Moniteur Sportif Initiateur en Activités Aquatiques

Profil de fonction du « Moniteur Sportif Initiateur »

Approcher les activités aquatiques au travers des fondamentaux transversaux, base essentielle, aux développements des compétences spécifiques disciplinaires.

- Faire découvrir et développer la maîtrise du milieu aquatique dans ses 3 dimensions en privilégiant l'approche par le jeu.
- Construire activement et par tous les canaux sensoriels, une perception efficace du milieu aquatique.
- Choisir les actions motrices adaptées aux exigences du milieu et les justifier
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport
- Construire la maîtrise des grands mouvements fondamentaux de la propulsion en vue de l'apprentissage des nages codifiées.
- Développer progressivement des habiletés motrices générales et spécifiques.
- Construire des habitudes d'activités physiques et sportives régulières pour toute la vie. Prendre plaisir à être en mouvement dans le milieu aquatique
- Gérer la sécurité au milieu aquatique
- Animer la pratique sportive.
- Motiver à l'apprentissage sportif.
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

Compétences du Moniteur Sportif initiateur en Activités Aquatiques :

La formation sera répartie en 4 thématiques. Voici les compétences à acquérir dans chaque thématique :

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Connaître, les structures de formation de cadres (MSIn. A.A.), les liens qui existent avec les fédérations sportives, les labels de qualité (Initiation), le challenge Ethias des débutants, les brevets FRBN, ...

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Maîtriser les techniques d'apprentissage d'une séance : préparer, organiser, réguler, évaluer et porter un regard réflexif.

Rendre l'élève acteur et auteur de son apprentissage.

Construire, réguler et justifier les contenus de séances et de séquences en fonction du public, du niveau rencontré et des conditions matérielles.

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

S'approprier les contenus, concepts et notions liées aux spécificités du milieu aquatique : fondamentaux transversaux (biomécanique), psychologique (notion de peur), environnement.

S'approprier les principes liés à l'environnement de l'activité aquatique en piscine dans la perspective d'une application méthodologique

Thématique 5 : Ethique et Déontologie

Communiquer dans le respect d'autrui avec ses partenaires, sa hiérarchie et ses bénéficiaires (enfants, parents,...)

Pouvoir gérer, réguler les incidents disciplinaires entre apprenants dans le respect de tous.

Maîtriser et appliquer les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en regard du ROI et du décret piscine.

Dates et horaires de la 24^{ème} édition MSIn. A.A. (2025)

➤ Dates de la formation (10 jours de formation + Examens) :

• Samedi	19 avril	2025	à Wanze	10H00-17H00*
• Dimanche	20 avril	2025	à Wanze	09H00-16H00*
• Samedi	26 avril	2025	à Wanze	10H00-15H00*
• Dimanche	27 avril	2025	à Wanze	09H00-15H30*
• Lundi	28 avril	2025	à Wanze	09h30-19H00*
• Mardi	29 avril	2025	à Wanze	09H30-19H00*
• Jeudi	30 avril	2025	à Wanze	09h30-16H30*
• Vendredi	02 mai	2025	à Wanze	09h30-16H30*

Attention, cette formation est proposée sous format hybride (70% présentiel et 30% e-learning). Les heures mentionnées ci-dessus sont les heures en présentiels. Un suivi des cours en e-learning est indispensable afin d'assurer la cohérence de l'apprentissage et de la formation.

Remarque :

La présence aux cours des **thématiques 1** (Cadre institutionnel et législatif), **3** (Facteurs déterminants de l'activité et de la performance) et **5** (Ethique et déontologie) **n'est pas obligatoire mais se retrouvent majoritairement en e-learning.**

Chaque journée de cours en présentiel comprend des cours de la **thématique 2** (Didactique et méthodologie) dont la présence **est obligatoire** sauf cas exceptionnel justifié impérativement d'une justification médicale, d'une attestation officielle justifiant l'absence ou cas de force majeure (exemple : emploi, accident,...).

- Toute justification d'absence doit être communiquée au formateur au plus tard le jour de l'absence effective et avant l'heure d'entrée en fonction
- Toute justification d'absence doit être communiquée au siège de la FFBN par voie postale ou courrier électronique au plus tard 48h après l'absence.

En cas d'absence justifiée :

- Le module sera toutefois validé si le candidat est présent à 80% du nombre d'heure total de cette thématique 2.
- Le module complet devra être à nouveau suivi dans le cadre d'une nouvelle formation si le candidat n'atteint pas 80% de présence

Inscriptions

Conditions d'inscriptions :

- Être âgé de 17 ans au moment du premier cours de la formation spécifique (Homologation du brevet lorsque le candidat aura 18 ans)
- Avoir réussi les cours généraux Moniteur Sportif Initiateur Adepts (**Lien internet :** <https://formation-cadres-adepts.cfwb.be/vocation-pedagogique/moniteur-sportif-initiateur/etape-1-les-cours-generaux-initiateur/>)

Documents administratifs à fournir par le candidat à la FFBN pour valider l'inscription :

- Fiche d'inscription disponible via ce lien :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdII3FwK8e0rdI3PEF1UPsMgpcZD-7KOy3VZ4bMJgSd6SNVeQ/viewform?usp=sf_link
- Présentation des documents de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau concerné.
- Copie d'un document (la carte d'identité,...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Preuve d'acquiescement des droits administratifs divers (le numéro de compte sera communiqué après réception des documents précédemment cités).

Le paiement de la formation devra s'effectuer pour que l'inscription puisse être officielle et définitive.

Remarque :

- ***Il faut au minimum 6 personnes inscrites pour que la formation puisse débuter.***
- ***Lorsque le nombre maximum de candidat est atteint pour la session (variable selon la disponibilité des infrastructures) une liste de réserve est constituée.***

L'inscription se réalise uniquement auprès de la FFBN :

Coordonnées du responsable des Formations des Cadres FFBN

BRAHAM Kevin

Adresse postale et siège social : Chaussée de Charleroi 38 - 6061 Charleroi

Téléphone : +3271304595

k.braham@ffbn.be

Prix :

- **400 Euros** (150 € de réduction pour les **membres FFBN affiliés depuis au moins deux ans = 250 € la formation**), qui comprennent la formation pratique et théorique par des moniteurs brevetés, les entrées à la piscine, un syllabus, des feuilles annexes et l'homologation du diplôme par la Fédération Wallonie-Bruxelles (ADEPS).
- Pour les **membres FFBN** une attestation est à compléter auprès du Secrétaire du club FFBN afin de bénéficier de la réduction. (Cf. talon se situant en bas de la fiche d'inscription)
- **Le paiement de la formation avalise l'inscription définitive.**

Accès aux cours spécifiques :

Lors de la première journée de formation, vous devrez réaliser un test d'entrée basé sur la réalisation d'un parcours d'accoutumance à l'eau et de maîtrise du milieu (sous forme de circuit aquatique). Les tâches au sein du circuit reprennent l'ensemble des fondamentaux de l'accoutumance au milieu aquatique. L'objectif de ce test est de s'assurer que le candidat est accoutumé et qu'il est en sécurité dans un milieu aquatique.

Si vous ne maîtriser pas ce parcours, nous refusons l'accès à la formation et vous remboursons les frais d'inscriptions.

Accès aux évaluations :

Entre autres, le candidat n'aura accès à l'examen que s'il obtient au minimum 50% aux épreuves permettant l'accès à l'examen (Point 4.5.1 de ce cahier des charges)

En cas de non-respect, le candidat sera ajourné en 1ère session (refusé en seconde session) et n'aura donc pas accès aux examens.

Organisation pratique

- Les repas et boissons sont à charge et organisation des candidats.
- Aucun internat n'est prévu par l'organisateur.

VAFE (Demande de dispense ou d'équivalence)

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent

1. D'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation (VAF) à condition que la demande réponde à l'ensemble des critères d'obtention. Une dispense partielle est également possible en fonction de l'évaluation du dossier.
2. D'obtenir une dispense complète ou partielle correspondant à une expérience professionnelle (VAE) Attention, une demande de VAE ne débouche jamais sur une dispense des examens mais uniquement sur une dispense du suivi des cours.

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. La demande sera donc d'office refusée.

- **Vous avez de l'expérience en qualité de moniteur dans la découverte et l'initiation au milieu aquatique ?** Vous pouvez peut-être obtenir une dispense du suivi des cours : <https://www16.iclub.be/doc/637/FORMATION-MSIn-A.A-VAE.pdf>
- **Vous êtes déjà Niveau 1 en natation ou vous avez une formation équivalente en milieu aquatique ?** Vous pouvez peut-être obtenir une équivalence ou des dispenses : <https://www16.iclub.be/doc/637/FORMATION-MSIn-A.A-VAF.pdf>

En collaboration avec :

- L'ASBL Vive le Sport



- La Ville de Wanze

